



BULLETIN DE CORRESPONDANCE

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

NATURELLES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA CREUSE

SOMMAIRE :

Propagande en faveur de la Société, page 2. — Musée de Guéret :
1° Envoi à l'Exposition Universelle de 1900, page 2 ; 2° Dons au
Musée, 3° Acquisitions, page 5. — Chronique, page 6. — Curiosités
historiques, page 7. — Sciences naturelles : Sur quelques points de
la géologie des environs de Bourganeuf, page 8. — Notes et docu-
ments sur l'histoire locale : 1° Proclamation du préfet Chaillou,
page 12 ; 2° Lettre de convocation, page 14 ; 3° Biographie du
préfet Chaillou, page 15.

OBSERVATIONS

Propagande en faveur de la Société

Depuis quelques années, notre Société a vu le nombre de ses Membres s'accroître d'une manière assez sensible ; néanmoins, elle est encore loin d'atteindre le chiffre auquel sont arrivées les Sociétés similaires des autres départements.

Peut être, malgré son ancienneté, notre Société n'est-elle pas assez connue dans la Creuse. Nous prions nos collègues de s'efforcer d'obtenir de nouvelles adhésions, et, dans ce but, de communiquer à leurs entours le présent *Bulletin*, et nos volumes de *Mémoires* dont l'intérêt nous paraît incontestable.

MUSÉE DE GUÉRET

I. — Envoi à l'Exposition Universelle de 1900.

M. LOUVRIER DE LAJOLAIS avait reçu mission de rechercher dans nos collections les objets qui, par leur rareté, leur antiquité et leur valeur artistique, pouvaient mériter de figurer à l'Exposition Universelle. Voici les pièces qui, sur son rapport, nous ont été demandées par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et que nous avons été heureux de lui adresser :

1° Portrait de Sophie Dubreuil, de Guéret, remarquable dessin au

crayon, d'Ingres, portant la dédicace suivante : « Ingres à Sophie Dubreuil, sa chère sœur, 1830 »;

2° Patère ou coupe romaine en bronze, à manche plat, trouvée dans des fouilles faites à Evaux; diam. 0.10. Sur le manche, long de 0,69, figure l'inscription suivante:

VIMPURO FIRMI
LIB IVAV
V. S. L. M.

Cette inscription indique que Vimpuuro, affranchi de Firmus, a consacré la coupe à Ivaos, divinité des Thermes (probablement en reconnaissance du bienfait de sa guérison).

Ivau, forme gauloise du nom d'*Evaux* qui plus tard deviendra l'*Evaudum* de St-Grégoire de Tours et l'*Evahonum* des chartes du moyen âge;

3° Lampe romaine en bronze, trouvée en 1868 dans un champ de la commune de Colondannes (Creuse); Haut. 0.07; diamètre du dessus 0.14; longueur en profil de l'un des becs à l'extrémité de la feuille d'acanthé, 0.42.

Ces proportions dépassent celles de toutes les lampes d'un type analogue connues jusqu'à ce jour, même de celle conservée au Musée de Naples;

4° Piaque de croix émaillée, XIII^e siècle, Christ, tête en relief: corps en réserve sur fond de rinceaux émaillés en bleu. *Titulus* : IHS — XPS;

5° Émail de Léonard Limosin, vers la moitié du XVI^e siècle. Assiette en grisaille de 0.20 de diamètre. Le fond, richement orné d'arabesques et de rinceaux d'or, est occupé par une grande tête d'homme jeune et de profil qui doit représenter un empereur romain. Sur le marli, 4 médaillons représentant des divinités marines. Au revers, buste d'une femme, drapé de profil dans un médaillon ovale entouré d'un cadre architectural, à droite et à gauche deux enfants nus jouant de la trompette. Dessin excellent et du meilleur style. Le beau revers de cette assiette est identique comme composition et exécution au revers du magnifique plat en grisaille n° 4610 du Musée de Cluny (*Le jugement du Paradis*) signé et daté: L. L. 1562;

6° Coupe hexagone à 6 lobes et à 2 anses. Émail peint. Diam. 0.15,

Haut. 0,04. Le fond de la coupe est occupé par une grisaille sur fond noir rehaussé d'or représentant l'Amour, son carquois en bandoulière et à cheval sur un lion. Légende : « *omnia vincit amor.* » La bordure est décorée de fleurs et d'oiseaux. Sous le fond paysage en émaux colorés sur blanc. Signature I. L. — Jacques I. Laudin, émailleur à Limoges, XVII^e siècle.

II. — Dons au Musée

1^o Don de M. LELOIR. — Le Musée de Guéret a eu la bonne fortune de recevoir, le mois dernier, une œuvre d'art des plus remarquables qui lui a été offerte par M. Maurice Leloir, l'artiste-peintre bien connu, qui, il y a quelques années, faisait de fréquents séjours dans notre ville, où même il avait installé un atelier. Le tableau, qui, faute de place dans le Musée, est exposé aujourd'hui dans la grande salle de la Mairie, représente l'arrestation d'une famille protestante s'exilant après la révocation de l'édit de Nantes. Le paysage dans lequel la scène se déroule a été pris du sommet du Maupuy, et cette circonstance particulière ajoute pour nous un intérêt local au grand mérite de l'œuvre. La toile de M. Maurice Leloir a de grandes dimensions, elle mesure 3 mètres de large sur 2 mètres de haut. Après avoir valu à son auteur une médaille au Salon et le ruban de la Légion d'Honneur, elle figura aux Expositions Universelles d'Anvers et de Chicago. En enregistrant ce magnifique présent, la Société est heureuse d'adresser publiquement ses remerciements au généreux donateur ;

2^o Don de M. A. ROUART. — Depuis la publication du dernier volume de Mémoires, M. Alexis Rouart n'a pas manqué, ainsi qu'il le fait depuis de nombreuses années, de se montrer un bienfaiteur généreux pour le Musée ; il nous a adressé quatre pièces du plus haut intérêt : 1^o un tableau d'Hubert Robert (*incendie de nuit*) ; les œuvres de ce peintre sont aujourd'hui très recherchées des amateurs et atteignent dans les ventes publiques des prix fort élevés ; 2^o un pastel de Roger (1899), peintre de beaucoup d'avenir ; 3^o un dessin original d'Harunobu, peintre Japonnais ; 4^o une estampe de primitif

Japonnais. Ces deux derniers tableaux enrichiront nos collections déjà si curieuses d'objets d'arts de l'Extrême-Orient, que nous devons presque toutes entières aux libéralités de M. A. Rouart ;

3° Don de M. AMBROISE TARDIEU. — 1° Empreinte du sceau équestre de Blain le Loup, chevalier, seigneur de Mérinchal, maître des Eaux-et-Forêts, maréchal du Bourbonnais, sénéchal d'Auvergne, 1420, 0 m. 054 de diamètre ; 2° empreinte en cire de Hugues de Bonneval, seigneur de Châtain, 1430, 0 m. 042 de diamètre ;

4° Don de M. AUTORDE, Archiviste départemental de la Creuse. — 1° Ruban de confrérie du Saint-Suaire, du siècle dernier. Ce ruban de soie bleue porte imprimées en noir, plusieurs fois répétées, l'image du Christ au tombeau et des prières spécialement en usage dans la confrérie ; 2° Tabatière plate et de forme triangulaire, du XVIII^e siècle, portant, entre autres motifs de décoration tracés au pointillé, la décoration du Saint-Esprit.

5° Don de M. AUGUSTE GIRARD. — 1° Neuf Camées, taillés dans des coquilles ; 2° nombreuses pierres taillées ou ornées d'incrustations. : Agathe herborisée, améthyste, émeraude, grenat, onyx, topaze, etc ; 3° petite mosaïque ; 4° Christ, vieil ivoire ; 5° petite croix ivoire ; 6° objets anciens divers de bijouterie ;

6° Don de M. CHARPIGNY, maire de Châtres-sur-Cher (Loir-et-Cher). — Échantillons de silex de Meunes et grès de Saint-Georges (Indre) ;

7° Don de feu M. CORNILLON, directeur du journal *l'Écho de la Creuse*. — Nous avons appris que le regretté M. Cornillon avait eu l'heureuse idée de léguer au Musée, par son testament, divers objets curieux et présentant un intérêt historique. Nous ne les énumérons pas ici, puisqu'ils ne sont pas encore venus en la possession du Musée, mais nous tenons à exprimer, sans attendre, nos sentiments de gratitude au testateur.



III. — Acquisitions



Malgré l'insuffisance du local qui met un si fâcheux obstacle à la bonne installation du Musée, et empêche même de pouvoir placer

dans les vitrines ou d'exposer certains objets curieux, l'administration ne cesse point, quand une occasion favorable se présente, de faire l'acquisition des objets se rattachant à notre histoire locale ou méritant de trouver place dans nos collections artistiques et archéologiques. C'est ainsi qu'ont été faites, par les soins de M. le Conservateur, les deux acquisitions suivantes : 1^o Émail peint de Limoges, de Laudin ; plaque de bénitier, représentant saint Louis à genoux et en prière devant la couronne d'épines, plaque ronde en émail et couleurs sur fonds bleuâtre, avec rebauts d'or ; encadrement style rocaille. Diamètre 0 m. 154. Contre-émail lavage bleuâtre presque noir ; 2^o Écuelle plate d'étain à anses ajourées, trouvée en août 1899 dans un puits de l'hôtel Saint-François à Guéret.

CHRONIQUE

Nous lisons dans les Annales du Midi, N^o d'Avril de cette année, sous la rubrique : « *Chronique de la Marche et du Limousin* », les lignes suivantes : « On nous annonce « que M. Antoine Thomas se décide à mettre en œuvre « les nombreux documents qu'il a rassemblés si patiem- « ment depuis plus de vingt ans pour une histoire de la « Marche jusqu'à sa réunion à la Couronne ».

Cette information réjouira tous les amis des Annales de notre province, et tous feront des vœux pour le prompt achèvement d'un ouvrage qui sera sans conteste le plus savant et le plus important publié jusqu'à ce jour sur notre pays.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Nous trouvons dans la *Correspondance Historique et Archéologique*, imprimée à Limoges en 1895, page 515, un article intitulé : « *Curieux calcul historique* » que nous reproduisons ci-dessous, en y ajoutant l'explication qu'en a donnée M. Delannoy, le Président de notre Société :

« Sur le tableau chronologique des rois de France, choisissons
« l'un quelconque de nos rois : Henri IV (le Grand) quatrième du
« nom ; retenons ce chiffre 4 et comptons en arrière 4 règnes, nous
« trouvons Henri II ; — retenons ce chiffre 2 et comptons 2 règnes
« en arrière, nous arrivons à Louis XII ; — retenons encore ce
« chiffre 12 et comptons toujours en arrière 12 règnes, nous
« tombons sur Philippe III ; — retenons encore ce chiffre 3 et
« comptons 3 règnes en arrière, nous trouvons Philippe II ; —
« retenons ce chiffre 2 et comptons deux règnes, nous rencontrons
« Louis VI (le Gros) ; retenons le chiffre, 6, et comptons 6 règnes
« en arrière, nous arrivons à Lothaire I^{er} ; — retenons le chiffre 1,
« et comptons un règne en arrière ; nous arrivons à Louis IV ; —
« retenons le chiffre 4 et comptons 4 règnes en arrière, nous
« sommes à Charles I^{er} (le Gros) (1) ; — notons le chiffre 1 et comptons
« 1 règne en arrière, voici Louis III ; — retenons le chiffre 3 et
« comptons 3 règnes en arrière, nous trouvons Charles II (le
« Chauve) ; — retenons le chiffre 2 et comptons 2 règnes en
« arrière, nous voici enfin à Charlemagne, le véritable fondateur de
« la Monarchie.

« Additionnons, maintenant, tous les chiffres : $4 + 2 + 12 + 3 +$
« $2 + 6 + 1 + 4 + 1 + 3 + 2$. Le total fait quarante ; or, Henri IV
« est le 40^e roi qui ait régné depuis Charlemagne. (2)

(1) Charles le Gros, empereur déposé, n'est pas compris dans l'énumération des autres rois de France qui ont porté le nom de Charles. En effet, on trouve avant lui Charles II, dit le Chauve, et après lui Charles III, dit le Simple.

(2) L'auteur de ce calcul a considéré Jean-le-Bon comme étant Jean I^{er}, d'accord du reste avec les auteurs de *l'art de vérifier les dates*. Mais si, d'après les doctrines modernes, on compte dans la chronologie des

« Et ce curieux calcul qui en additionnant les numéros des
« Souverains, ainsi comptés successivement en arrière jusqu'à
« Charlemagne, donne le rang qu'occupe chacun sur le tableau
« chronologique, s'applique à tous sans exception. »

Ce calcul qui paraît en effet assez curieux n'offre rien d'extraordinaire. Le résultat était facile à prévoir. Son exactitude provient de ce que, pour aucun successeur de Charlemagne, le numéro accolé à son nom n'est supérieur au nombre de ses prédécesseurs jusqu'à Charlemagne, inclusivement. Par suite on doit forcément aboutir à ce dernier, et la somme des nombres additionnés n'est autre chose que le nombre des rois qui lui ont succédé jusqu'à celui d'où l'on est parti.

SCIENCES NATURELLES

Les travaux, sur des questions scientifiques, intéressant spécialement notre département étant d'une extrême rareté, nous croyons bien faire d'insérer dans ce Bulletin, l'article paru en 1897 dans les *Comptes-rendus des sciences de l'Académie des sciences*, et dont l'auteur est un de nos plus distingués compatriotes, M. Ph. Glangeaud, aujourd'hui professeur à la Faculté de Clermont-Ferrand. Très versé dans l'étude des problèmes géologiques, dont il s'est fait une spécialité, il nous a communiqué dans une lettre particulière, quelques observations intéressant également les environs de Bourgneuf, que nous prenons la liberté de reproduire, ici, dans leur forme rapide avant de donner sa notice imprimée :

1° « Peu avant l'époque houillère, une grande cassure, déjà suivie
« sur plus de 100 kilomètres de direction S.-N. passant par
« Bourgneuf, Bostmoreau et dont l'origine se trouve aux environs
« de Brives, amène la formation d'un *chenal* et d'une série de
« dépressions dans lesquelles se déposa la houille. Les bassins de
« Bouzogles (près Bourgneuf) et de Bostmoreau sont des restes de
« ces anciens bassins houillers, aujourd'hui disloqués ;

rois Jean, fils posthume de Louis X, qui ne vécut que pendant quelque jours, Henri IV est alors le 41^e roi après Charlemagne et, en effet le calcul nous donne dans ce cas $4+2+12+4+2+6+1+4+1+1+3+1=41$.

« 2° Par la fracture dont nous venons de parler sortirent des
« roches éruptives, et, point *très important*, il est très probable que
« cette sortie fut accompagnée de la formation de *volcans*, car
« on trouve par places en rapport avec les filons qui paraissent les
« racines des cheminées volcaniques (*necks*), des matériaux (*ponces*,
« *lapillis*) qui ont du être rejetés par un cratère ;

« 3° Les roches éruptives qui jalonnent la faille sont des porphyres
« variés (micro-granulites, porphyre à quartz globulaires, porphyres
« pétrosiliceux et rhyolites). La fluidalité de cette dernière roche est
« très accentuée.

« Il est intéressant de constater l'analogie de ces rhyolites très
« anciennes (carbonifère) avec les roches beaucoup plus récente
« (oligocène, miocène, et pliocène) de diverses régions du globe, en
« particulier de l'Auvergne ».

Sur quelques points de la géologie des environs de Bourgneuf (Creuse)

PAR M. PH. GLANGEAUD

« Les trois petits bassins houillers des environs de Bourgneuf
forment une trainée de direction nord-sud. Le plus grand, celui de
Bostmoreau, bute par faille, à l'ouest, contre le granite ; les deux
autres, ceux de Bouzogles et de Mazuras, confinent presque à une
grande cassure de direction générale nord-sud, se rattachant à celle
qui traverse les feuilles de Brive, de Tulle et de Limoges. Cette faille,
connue, plus au sud, depuis peu de temps, par les travaux de MM.
Mouret et Le Verrier, a une étendue de près de 100 km. Elle traverse
une partie du massif central et constitue bien, comme celle de Ville-
franche Souvigny (près Moulins), l'une des lignes principales de la
géologie de ce massif.

» L'affaissement produit par cette faille ou ce système de failles a
dû amener la formation d'un chenal, le long duquel se sont établis de
petits lacs houillers, dont on ne trouve plus aujourd'hui que des
lambeaux.

» A l'est de cette faille, dans la région de Bourgneuf, s'étend une
série de plateaux et de collines granitiques assez élevées, se prolon-
geant vers Eymoutiers et allant rejoindre le haut plateau corrézien.
Cette région comprend des massifs granulitiques importants (Sou-



brebost, Mørterolles), allongés nord-sud, comme la faille, présentant, par places, sur leur pourtour, une zone à grenats assez volumineux.

» La région, située à l'ouest de la faille, relativement basse, est constituée surtout par des gneiss et des micaschistes fortement métamorphisés. C'est sur ces rochers que sont installés les bassins houillers dont j'ai parlé plus haut. Ils jalonnent la direction de la faille, qui se bifurque à Bourganeuf, et le long ou près de laquelle affleurent une série de filons de quartz et de roches éruptives signalés, en partie, par Grüner. Ce géologue désignait uniformément les roches éruptives sous le nom d'*eurites quartzifères*. En réalité, ces roches sont nombreuses et variées. L'étude que j'en ai faite m'a permis de reconnaître cinq types bien caractérisés :

» 1° *Microgranulites*. — Plusieurs filons de microgranulite se voient à l'est d'Arfeuilles, presque à la limite des feuilles de Guéret et de Limoges.

» Les autres veines porphyriques sont bien visibles aux alentours de Mazuras et de Bouzogles ; mais, si aujourd'hui elles affectent la forme illoienne, plusieurs d'entre elles ont une *origine volcanique*, car elles sont en relation avec des *tufs*. Elles comprennent :

» 2° Des *porphyres à quartz globulaire*, assez décomposés, parfois kaoliniques, dont le premier temps de consolidation est constitué par des cristaux d'orthose, d'anorthose, d'oligoclase-andésine, des lamelles de mica noir et des cristaux de quartz bipyramidé. Le second temps est formé d'un magma de quartz spongieux, de microlites raccourcis, rappelant la sanidine, mais peu déterminables, de microlites d'oligoclase-andésine et d'andésine et de globules de quartz à extinction totale. L'un de ces filons est sorti au milieu d'un filon de granulite présentant des effets mécaniques puissants, les feldspaths et les grenats qui la constituaient ayant été brisés et émiettés.

» 3° On trouve aussi des filons de *porphyres à quartz auréolé*, ayant beaucoup d'analogies avec les précédents.

» La sortie de ces porphyres a été accompagnée de *tufs*, composés de cristaux de microcline brisés, provenant de roches arrachées à la profondeur, de cristaux d'oligoclase et d'oligoclase-andésine également brisés et tordus, de globules de quartz à extinction totale et de portions de matière vitreuse, à fluidalité nettement accusée et transformées en partie en chlorite.

» *L'éruption* de ces roches a dû se faire probablement après la formation des bassins houillers, qu'elles ont en partie disloqués, et dans

les sédiments desquels je n'ai pu trouver jusqu'à présent trace de leur existence.

» 4° Des affleurements de *rhyolite* se voient non loin de Faux-Mazuraz. Ils sont formés par une roche rougeâtre, très dure, à fluidalité bien marquée. Le premier temps comprend des cristaux de sanidine et du quartz bipyramidé ; le second temps est formé par un magma pétrosiliceux avec développement de quartz grenu et de globules quartzeux à structure pœcilitique ; mais la plus grande partie de ce second temps est constituée par des microlites de sanidine. La composition de cette roche en fait donc une véritable rhyolite à quartz bipyramidé.

» 5° En plusieurs points, un peu distants des bassins houillers, j'ai également découvert des *porphyrites micacées*. L'un de ces gisements, celui de Laschamp, près Janaillat, se trouve dans la direction de la faille de Bostmoreau et il est en rapport avec un filon de quartz.

» Ces porphyrites sont presque exclusivement composées d'oligoclases en microlites ou en petits cristaux et de mica microlitique. Quelques grands cristaux d'oligoclases se voient également dans ces roches.

» Près de Champroy, les porphyrites sont en relation avec des *tufs* montrant des cristaux feldspathiques courbés et brisés, appartenant à l'oligoclase et à l'oligoclase-andésine ; du quartz primaire en cristaux également brisés, du quartz secondaire en îlots et de la calcite assez abondante.

» Les formations géologiques des environs de Bourganeuf constituent donc, grâce à leurs variétés, une portion de territoire relativement privilégiée, qui a été peu étudiée jusqu'aujourd'hui ».

(15 Mars 1897).

Notes et Documents sur l'Histoire Locale

Le Bulletin du Musée municipal de Châteauroux (7^e année, n^o 8, page 238), reproduit un certificat (8 octobre 1815), du chevalier du Prat de Ronzet, ancien capitaine d'artillerie de l'armée de Condé, commandant en chef la *légion de la Marche*. Ce certificat atteste que M. Dubreuil de Souvolhe, depuis sa rentrée en France en 1802,

après le licenciement de l'armée de Condé, s'est mis à la disposition des gens et chefs royalistes et a servi notamment en qualité de chef d'escadron, sous les ordres du dit chevalier du Prat, *lors du mouvement opéré en Marche*, à la suite duquel « nous soumimes le préfet Chaillou du département de la Creuse » (original aux archives de Souvolhe).

Où et comment s'opéra le mouvement en Marche ?

En quoi consista la « soumission » du préfet Chaillou ?

Nous n'avons rien trouvé à ce sujet dans les archives de la Creuse. Elles possèdent seulement en copie une proclamation du préfet Chaillou aux populations de la Creuse, pendant la période des Cent jours et une lettre qu'il adresse à M. Bellat Paul de la commune de Peyrat-la-Nonière. Nous les publions ci-après à titre de documents historiques.

Les événements, aux quels le certificat fait allusion, ont dû se passer en 1815. Si quelqu'un de nos correspondants possédait des renseignements sur cet épisode de notre histoire locale, nous lui serions reconnaissant de les adresser au président de notre Société.

DELANNOY.

§. I

Proclamation de M. le Préfet

Aux Habitants du Département de la Creuse

Sous la date du 20 de ce mois



CITOYENS,

Ont-ils donc cessé d'être Français, ou ne le furent-ils jamais, les insensés qui, dans leur affreux délire, appellent de leur vœux impies le fer et le feu sur leur patrie? Ceux-là qui rêvent avec bonheur aux horribles calamités d'une invasion et s'entretiennent délicieusement du partage ou de l'ավիissement de leur pays; mais que sont l'honneur, l'indépendance et la patrie, pour des transfuges qui ne reviennent au milieu de nous que pour projeter le rétablissement de la servitude, méditer des vengeances et anéantir la gloire nationale à laquelle ils furent étrangers; que ne fuyaient-ils donc encore une fois cette Patrie qu'ils voudraient voir déchirée ou anéantie; du moins alors

ils ne nous eussent pas donné le spectacle d'hommes, recueillant chaque jour les avantages que garantit à tous le pacte social, tandis que chaque jour aussi ils le foulent aux pieds.

Citoyens des campagnes, vous avez fait particulièrement éclater vos transports, au moment où le retour de l'Empereur vous délivra de la crainte prochaine de retomber sous un joug oppressif; vous sentîtes qu'il venait vous soustraire aux droits féodaux, à la dime et à tout cet affreux vasselage qu'avait consacré la féodalité, dans ces siècles d'ignorance où la puissance pouvait être impunément injuste. Vous désiriez l'indépendance et la liberté, eh bien, sachez les mériter par une conduite ferme et des efforts soutenus; ils voudraient, ces hommes, ennemis de la Patrie et les vôtres, vos anciens maîtres, ils voudraient, dis-je, enchaîner vos bras, ralentir votre zèle, étouffer votre patriotisme parce qu'ils savent bien que si vous êtes uniquement guidés par ces nobles sentiments, c'en est fait à jamais de l'esclavage et de ses suppôts, et que la cause du peuple triomphe sans retour.

Répétez-vous, citoyens, que cette époque est décisive et va fixer pour toujours votre sort et les destinées de vos enfants; oui, ils resteront indépendants et paisibles possesseurs de leurs biens, si leurs pères, secondant le mouvement national qui s'opère dans le reste de l'Empire, concourent, de leurs bras, à repousser une injuste agression.

Habitants de la Creuse, répondez par votre énergie aux insidieux conseils de la malveillance et signalez à l'autorité les manœuvres des mauvais citoyens; n'écoutez point ces bruits mensongers, ces nouvelles absurdes que la perversité peut bien répandre et faire vivre quelques instants, mais qu'elle ne saurait jamais accréditer aux yeux des hommes sensés. Réfléchissez-y, combien de faux bruits, semés par les ennemis de la Patrie, ont été successivement démentis dans l'espace de 24 heures depuis six semaines.

Citoyens, je ne craindrai point de vous le dire, l'union franche et entière des amis de la liberté peut seule sauver la France; ils doivent donc se tenir constamment unis entre eux et signaler au Ministère public ou à l'autorité administrative les complots des méchants. Ne souffrez pas dans vos communes de réunions clandestines; ces gens qui agissent ainsi dans l'ombre ont toujours des pensées crimi-

nelles ; révélez aux Sous-Préfets ou à la Gendarmerie tous les rapports équivoques, les messages, les correspondances que des hommes coupables chercheraient à entretenir dans l'idée de servir les projets de l'ennemi.

Si jusqu'ici l'indulgence, qui n'est pas la faiblesse, a empêché de sévir contre plusieurs individus de ce département, qui depuis un mois essayent le mal ; dites leur bien qu'ils ne doivent pas s'y méprendre et que lorsque les gens d'un Gouvernement essentiellement fort et libéral se sont abstenus de mesures répressives envers eux, c'était dans l'espérance de les voir se confondre bientôt d'intérêts et de sentiments avec les membres de la grande famille ; mais que pour n'avoir pas été punis, ils n'en sont pas moins connus ; que désormais enfin, tout individu dont les actions ou les discours pourraient être de nature à troubler l'ordre public ou tendre à refroidir l'élan des bons français, sera, au moment même, livré aux Tribunaux pour y être condamné aux peines établies par nos lois.

Signé : Le Chevalier CHAILLOU, Préfet.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire Général de la Préfecture :

LAVALLÉE.

A GUÉRET

*Chez FAUCHIER et GADON, imprimeur de la Préfecture,
de la Cour d'Assises et des Tribunaux. An 1815.*

§. — II.

Arrondissement
d'Aubusson
CANTON
De Chénérailles

PRÉFECTURE DE LA CREUSE
A M. Bellat Paul
DE LA COMMUNE DE PEYRAT-LA-NONNIÈRE

En vertu d'un décret impérial, daté du 10 mai, S. M. a décidé que deux bataillons d'élite de gardes nationaux seraient mis en activité dans ce département et destinés pour faire partie de deux divisions de réserve qui couvriront Paris.

Vous voudrez bien en conséquence, Monsieur, vous rendre à *Aubusson*, le *onze Juin*, afin d'y être examiné par le comité de département qui statuera sur les réclamations que vous pouvez être dans le

cas de présenter ; il sera nécessaire néanmoins de vous munir des effets dont vous pourriez avoir besoin pour votre voyage et de faire sur le champ toutes les dispositions que peut commander votre absence.

Si par suite de la décision du comité, vous devez faire partie des compagnies mobilisées, vous recevrez sur le champ les vivres, la solde et le logement militaires ; vous serez par ce moyen dispensé de faire aucun frais pendant le séjour dans le lieu de l'organisation de votre compagnie.

Sans doute, Monsieur, il ne vous échappera pas que la destination donnée aux deux bataillons de ce département est toute de faveur ; S. M. en les appelant à couvrir la résidence Impériale, aura par cette seule indication doublé le zèle et le patriotisme de chacun des gardes nationaux : l'insouciance et la lenteur doivent donc également disparaître devant cette grande considération : c'est la capitale de l'Empire que nous sommes appelés à défendre. Au même poste d'honneur se trouveront d'ailleurs tous les bataillons de la 21^e division ; ainsi les habitants de la Creuse, confondus avec des compatriotes et des voisins, formeront une noble réunion animée des mêmes sentiments et des mêmes affections.

Je crois devoir prévenir ceux des gardes nationaux qui, méconnaissant leurs devoirs de citoyens français et le grand intérêt que nous avons tous de maintenir notre indépendance, ne se rendraient pas au lieu de la réunion, que je serais dans la nécessité d'employer contre eux des mesures de rigueur qu'il est de leur honneur et de leur intérêt de savoir éviter.

Guéret, le 21 Mai 1815.

Le Chevalier CHAILLOU.

§. — III

Dans un ouvrage intitulé : *Biographie des Préfets* depuis l'organisation des Préfectures, ci-joint en 1826, nous trouvons une notice sur le Baron de Chaillou : en la reproduisant nous croyons devoir prévenir le lecteur qu'elle est tirée d'une publication rédigée à un point de vue purement royaliste.

LE PRÉFET CHAILLOU

CHAILLOU (baron de), né en 1784, dans le Nivernais, au château de son père, comme nous l'apprend la *Biographie de Michaud*. Ce

qui est pour nous très consolant, il est très riche, aussi n'a-t-il pas eu de peine à se pousser dans le monde, quoiqu'il ne soit pas beau ; mais il est une nouvelle preuve de la vérité d'un certain vers de Boileau. Il épousa, en 1806, une des filles du ministre des relations extérieures (Champagny) ; et, sur le champ, il fut nommé auditeur au Conseil d'État, Napoléon lui confia l'administration de la Silésie : le baron Chaillou n'y fut pas heureux à montrer ses talents, et l'empereur, qui jugeait les hommes et non les familles, renvoya M. l'Intendant général. Le gendre d'un ministre en crédit ne peut rester longtemps en disgrâce. D'abord, celui-ci obtint, le 7 mars 1809, l'autorisation de porter l'ordre du Lion, que le roi de Bavière avait mis à la disposition du Ministre Champagny. Le 7 août 1810, un décret impérial appela le baron Chaillou à la préfecture de l'Ardèche (Privas) ; il fut fait alors chevalier de la Légion d'Honneur, créé baron de l'Empire, récompensé ainsi à l'avance des services qu'il rendrait dans l'avenir. En 1814, il joua de malheur, car il ne put conserver sa préfecture ; elle lui échappa à son grand regret pour passer à M. Dindy ; lui, fut philosophe dans ses terres. Le retour de Napoléon le ramena à Paris. Le 31 mars 1815, il fut nommé Préfet de la Creuse (Guéret), et installé le 27 avril suivant. Les 3000 francs qu'il offrit au Ministre Carnot n'ayant pu soutenir le nouveau système, le baron Chaillou tomba avec celui-ci, et nous ne l'avons pas vu depuis occuper des fonctions publiques.

